

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 25 MARS 2021

Les représentants **FO-DGFIP64** ont lu la déclaration liminaire suivante:

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient une nouvelle fois dans des conditions inhabituelles liées au contexte sanitaire. Si les audioconférences ou visioconférences nous permettent de continuer à échanger et de tenir les instances statutaires, cette forme de dialogue n'est pas, loin s'en faut, idéale. Nous ne souhaitons pas voir cette manière de dialoguer se prolonger éternellement.

En parallèle, nous réitérons à minima notre demande de pause sur les réformes en cours à la DGFIP. La poursuite de la mise en œuvre du NRP sur fond de crise sanitaire et dans un contexte d'augmentation de la charge de travail pour le personnel est incompréhensible. Cette volonté du « quoi qu'il en coûte » pour le personnel et les usagers a d'autant moins de sens à nos yeux que le regroupement des sites de la DGFIP se situe à rebours des besoins de proximité révélés par la crise.

Par ailleurs, permettez-nous de vous faire part de notre étonnement de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour un point d'information sur le télétravail.

Nous n'avons pas de position dogmatique sur le sujet, mais nous le considérons, face à une situation pandémique, comme un « geste barrière » supplémentaire permettant de « vider » les espaces de travail afin de respecter les jauges sanitaires.

Au Ministère de l'Economie et des Finances 16.000 postes ne seraient pas « télétravaillables » dicit la Secrétaire Générale et de rappeler « que le volontariat demeure la règle mais qu'il fallait se montrer persuasif ». Elle a affirmé que le taux préconisé de 50 % était atteint, qu'il convenait de le maintenir et d'augmenter le nombre de jours télétravaillés.

16000 postes non « télétravaillables » au MEFR comme le précise la Secrétaire Générale, rapportés à notre département cela fait à peu près 200 postes sur 830 pour la DDFIP64.

Certains de nos collègues ne souhaitent, ou ne peuvent pas télétravailler pour diverses raisons (zone blanche, risque d'isolement, etc.) et nous pouvons les comprendre, dans la mesure où à nos yeux, il y a un déficit d'explication sur le sujet.

A contrario, nous nous interrogeons sur le fait que ceux qui souhaitent télétravailler soient « cantonnés » à 2, voire un jour, très certainement dans un souci de facilité de gestion voire une réticence certaine face à cette organisation de travail.

Lors du CHS-CT du 29 janvier 2021, les représentants FO avaient relevé de grandes disparités entre « gros sites » exerçant les mêmes missions avec des effectifs comparables.

Rappelons également que selon une étude commandée par l'Institut Pasteur les collègues en présentiel sont exposés 30 % de plus que ceux en télétravail complet. Ce chiffre passe à 24 % pour du télétravail partiel. Sans compter, que ceux qui se restaurent sur leur lieu de travail, sont surexposés.

Par ailleurs, les représentants FO-DGFIP64 soutiennent leurs camarades FO FGF, Finances et DGFIP dans leur revendication d'une indemnité forfaitaire de frais en cas de télétravail pérenne, mais aussi en période exceptionnelle.

Pour en finir avec ce thème, les représentants FO-DGFIP64 aimeraient, tant que la pandémie persiste, que vous organisiez au moins une fois par mois une réunion avec les OS afin de faire le point sur la situation sanitaire dans le 64.

Les représentants FO-DGFIP64 s'interrogent sur le nombre de contractuels recrutés à la DDFIP64 par vos soins. Loin de vouloir opposer ces derniers aux titulaires, nous aimerions en tant que représentants à ce CTL disposer d'un « état des lieux » précis.

Enfin, Monsieur le Président nous avons envoyé en amont de ce CTL un certain nombre de questionnements (avis du médecin de prévention sur le NRP, déroulement de la campagne IR, situation des collègues sur deux trésoreries ainsi que le devenir de la cantine de Biarritz). Nous espérons avoir des réponses, quand bien même le dernier thème ressortirait d'un CDASS et sans attendre celui prévu en date du 8 avril 2021.

⇒ Approbation des PV des séances du 11/06/2018, 28/06/2018, 09/04/2019, 10/11/2020 et 12/01/2021 (**pour avis et vote**)

Nos commentaires et interventions : nous nous sommes légitimement interrogés sur le retard apporté aux PV de 2018 et 2019. Nous n'avons pas eu d'explications claires de la part de la direction. Cette dernière se contentant de préciser qu'il y avait des torts des deux côtés.

En conséquence, nous nous sommes abstenus sur ces derniers.

(Vote favorable pour ceux du 10-11-2020 et 12-01-2021).

⇒ Ponts naturels 2021 (**pour avis et vote**)

Il s'agit des vendredis 14 mai et 12 novembre 2021.

Par le passé, 2 journées comptables ont été « perdues » « au profit » d'une seule autorisation d'absence exceptionnelle. Rappelons également la réglementation. Il suffit, que la direction décide de maintenir certains services ouverts avec un minimum de personnel requis, pour empêcher nos collègues qui le souhaiteraient, de faire le pont.

Aussi, les élus FO ont, eu égard à ce qui précède et relativement au nombre limité de jours (2), décidé de voter pour. Signalons au passage que le deuxième pont, « posé » en congé ou RTT, contribuera à générer la création de jour de fractionnement. Par le passé, nous avons demandé à la direction, qu'au-delà de 2 jours, le personnel soit directement consulté. Nous restons sur cette position.

Nous reconnaissons qu'il n'y a pas de « solution miracle » sauf à rétablir les 2 journées « comptables » mais, ce n'est pas dans l'air du temps.

⇒ Règlement intérieur du centre de contact des particuliers de Pau (**pour avis et vote**)

Il s'agit d'un règlement type, national, non modifiable pour la direction locale, qui s'impose à tous les CDC. Le Président estime qu'il n'y a pas au Centre de Contact de « pression » ni de dégradation des conditions de travail. Il met en exergue « l'attractivité » des CDC (exemple du Sip de Lille qui se dépeuple au profit du CDC de Lens). Il rappelle également que les agents achèvent leurs journées sans reliquat de dossiers, ce qui représente à ses yeux « un certain confort ». Le Président réfute le qualificatif de service « poubelle » évoqué par une OS et précise que ce ressenti correspond plus à certaines personnes « extérieures » à ce service qu'aux agents qui y travaillent au quotidien ». Pour le Directeur et le Chef du CDC (en partance) les collègues s'y sentent bien (très peu de demandes de mutation). Le Président prend également pour exemple le nombre important de volontaires, désireux de parfaire leurs connaissances, supérieur à ce que préconisait le SRP, dans l'extension des procédures ainsi que les témoignages des contractuels.

Nos commentaires et interventions : les élu(e)s FO se sont abstenu(e)s, tout en restant vigilant(e)s quant aux conditions de travail de nos collègues. Il ne s'agit pas ici d'opposer les uns aux autres, mais bien d'obtenir pour l'ensemble des collègues de bonnes conditions de travail.

Une délégation du CHS-CT doit se rendre, dès que les conditions sanitaires le permettront, au CDC. Ce sera l'occasion de dresser un état des lieux sur les éventuels risques psychosociaux, indépendamment de la visite de poste effectuée au CDC par FO en 2020.

⇒ Modification du lieu de dépôt des déclarations et actes d'engagement relatifs à la taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France pour les entreprises étrangères non établies en France (**pour information**)

Cette modification ne suscite aucune remarque particulière de notre part.

⇒ Point d'étape sur l'installation du centre de contact des professionnels et du PNSR (**pour information**)

Le Chef du PPR a présenté le projet. En voici les grandes lignes.

L'immeuble du petit Monpezat a été choisi pour héberger le CDC des professionnels. Ce choix directionnel implique de multiples changements. Le cabinet médical et l'Assistante Sociale seront relogés à terme dans une des parties du local du PRS répondant ainsi aux contraintes de nombreuses normes. Du coup, le PRS doit se recentrer sur une partie moindre.

La délégation à l'action sociale et le secrétariat du CHS-CT rejoignent deux bureaux individuels au 6^{ème} étage de la Dddip64. La direction souhaite ainsi renforcer les synergies avec les services du pôle pilotage et ressources de la Ddfip (assistant de prévention et service RH notamment).

Les organisations syndicales vont disposer de 2 bureaux au 3^{ème} étage de la rue d'Orléans dans des locaux actuellement occupés par le PCR. La paroi donnant vers le bureau du PCR sera insonorisée.

La permanente de l'ATSCAF de Pau va s'installer au 1^{er} étage (bureau individuel) du site d'Orléans dans des locaux actuellement occupés par la BDV.

L'infirmier dite salle de repos sera installée au 1^{er} étage dans un bureau « libre ».

Enfin, la loge du gardien concierge sera déplacée au bâtiment B de la rue d'Orléans, au 1^{er} étage. Le logement de fonction est conservé au 3^{ème} étage du bâtiment C.

La durée des travaux préalables à l'installation du centre de contact des professionnels est estimée entre 4 et 5 mois. Le bâtiment du Petit Montpezat doit être libéré au 1^{er} avril afin que les travaux puissent débuter sur le site dès cette date. Le médecin de prévention pourra demeurer dans ses locaux actuels jusqu'au démarrage effectif des travaux.

Les 6 agents du PNSR s'installeront le 1^{er} septembre 2021 au 2^{ème} étage de la DDFIP dans des locaux actuellement occupés par le service de la Dépense. Une cloison va être posée dans l'open space de la dépense permettant le maintien des 3 agents de ce service dans les locaux actuels. Cette implantation n'est que temporaire l'effectif cible étant de 22 personnes en 2022 une solution pérenne devra être trouvée d'ici un an.

La direction propose, soit de réaffecter les places de parking libérées en fonction des critères établis, soit de redéfinir les règles d'attribution. Le Président précise que la ville de Pau n'octroie plus d'abonnement(s) supplémentaire(s). La direction fait le choix de densifier la population afin de rapprocher le service CDC des professionnels des autres collègues, notamment SIE. Choix pleinement assumé, car la ville proposait un local « excentré » avec des places de parking certes, mais à un loyer élevé. La Direction précise que l'employeur n'a aucune obligation en matière de parking.

Nos commentaires et interventions : nous regrettons une fois de plus la densification des services et plus particulièrement en cette période de pandémie. Les représentants FO dénoncent le fait que la Mairie de Pau, candidate à l'accueil de ces services, n'ait pas proposé de solutions immobilières plus appropriées avec les places de parking nécessaires à l'accueil de nos nouveaux collègues à l'instar de ce qui a été fait pour la création du CDC des particuliers. Ils ont demandé à ce que la direction locale contacte la Mairie (fin de non-recevoir de la direction voir infra). **FO-DGFIP64** demande qu'un recensement des besoins soit effectué à l'arrivée de nos nouveaux collègues.

⇒ **Questions diverses.**

Voici les questions diverses de vos représentants FO et les réponses de la direction.

- Le télétravail : le lundi 22 mars, le taux de télétravailleurs à la Ddfip64 était de 25 % (33 % au national). Le taux de télétravailleurs sur 5 j à la date du 18 mars était de 35 % en local et 45 % en national. Le taux d'équipement des agents à la Ddfip64 est de 46 %. L'enquête menée en ligne par la Direction auprès des Chefs de service recense 61 demandes supplémentaires.

A ce jour, 77 collègues restent à équiper. Une livraison d'ordinateurs est attendue fin mars.

91 demandes de téléphones portables ont également été recensées dont 38 distribués dans un premier temps aux SIP, SIE, BDV. La distribution devrait se poursuivre dans les autres postes et services.

Le service RH (action que nous avons saluée) a appelé 30 personnes vulnérables afin de prendre de leurs nouvelles et voir si elles souffraient d'isolement. Aucune difficulté particulière n'a été recensée.

Les représentants FO précisent que les agents en télétravail et ceux en présentiel ne doivent pas être opposés.

Les managers ont toute latitude afin d'organiser une rotation, de telle manière que nos collègues, bénéficient du télétravail en grand nombre.

Nous rappelons également qu'il s'agit d'un geste barrière supplémentaire au même titre que le masque, la visière, le gel hydroalcoolique, etc.

La Direction invite les OS à faire remonter toutes difficultés que les agents pourraient rencontrer avec leur hiérarchie dans l'obtention du télétravail ou l'augmentation de la quotité attribuée.

- **L'avis du Médecin de prévention sur le NRP** : le service BIL étant très sollicité, la Direction s'appuiera sur les Comptables (plans à fournir afin que le Médecin puisse émettre un avis).

Sur notre demande, le Président s'est engagé à inviter, sur ce point précis, le Médecin de prévention lors d'un prochain CTL.

- **Campagne IR** : en raison de la pandémie, la direction a décidé d'un mix entre accueil physique primaire (renseignements simples et délivrance de documents) et accueil sur rendez-vous avec contre-appel téléphonique, préalablement, pouvant être effectué par des collègues en télétravail.

Du 6 avril jusqu'à la mi-juin, des vigiles seront chargés de faire respecter les gestes barrières (port du masque et jauge d'usagers fixée à 6 dans les locaux). Les vigiles seront déployés, comme l'an passé, à Bayonne, Biarritz et Pau.

L'accueil téléphonique sera privilégié.

Sur les avis, ne figurera que le numéro du CDC, raison pour laquelle les agents des SIP viendront en renfort téléphonique afin d'aider ce service.

- **Concernant le sort d'une collègue issue de l'hôpital**, travaillant pour le compte de la Trésorerie de Pau CH depuis de nombreuses années et désireuse d'intégrer la Ddfip64, la direction propose en accord avec l'hôpital, la « désimplantation d'un emploi » pour le transférer à la Ddfip64. La deuxième collègue a fait le choix de réintégrer l'hôpital.

Enfin, la direction a bien précisé que tous les agents titulaires de la Ddfip64 en poste à la Trésorerie du CH n'étaient pas concernés, sauf un volontariat.

- **Concernant la situation du poste d'Hasparren et donc des personnels**, le Directeur s'est voulu rassurant, un intérim a été organisé dans l'attente de la nomination d'un Chef de poste, l'appel à candidature s'étant révélé fructueux, la nomination du nouveau Chef de poste interviendra entre mars et juin 2021. La direction ne s'est pas engagée sur une date plus précise.

- **Cantine de Biarritz** : la direction locale avait demandé aux gestionnaires de la cantine d'être force de proposition face aux 2 départs de l'agent technique (retraite) et du prestataire. Les gestionnaires ont fait remonter des devis pour au final s'entendre dire, par la direction locale, que le bureau RH2C estimait le nombre de rationnaires insuffisant, sans pour autant être en mesure de préciser le nombre minimum requis. Questionnée de toute part, la direction locale a fini par nous préciser le non-remplacement de postes de « cadre C technique restauration ».

Bref vous l'aurez compris, malgré une pétition des agents ainsi que les protestations de toutes les OS, l'administration met en œuvre une politique du moins-disant social dénoncée par ailleurs par nos camarades lors du boycott du CNAS du 10 décembre 2020.

Autres questions : la Direction précise que les missions foncières d'Oloron et Orthez seront transférées le plus tôt possible à Pau. « Aucune mobilité forcée des agents ne sera exigée par la direction » (propos du Président).

Quant au transfert des taxes d'urbanisme pour 2023 le Directeur espère que les agents (4) de la DDTM en place suivront leurs missions à la Ddfip64 .

Le Président, à la demande des représentants FO, s'est engagé à nous fournir le nombre de départs à la retraite 2020 et la projection 2021, à actualiser les tableaux des effectifs suite aux suppressions d'emplois, à fournir des indications sur les contractuels, à organiser au moins une fois par mois une réunion sur la situation pandémique et ses répercussions dans nos services.

Fin de ce CTL à 13h50.



Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Emmanuelle Aubin titulaire (PCE Bayonne)

Myriam Cannone titulaire (SIP Pau)

Jean Bernet titulaire (Trésorerie Oloron)

Laurence Ossun experte (SIP Pau).

